

Réf: Dossier N° 280744

Avis de constitution

SOCIETE « FANAKA & CO CÔTE D'IVOIRE »

**Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY RIVIERA CIAD, PRES DU ROND
POINT DE LA MOSQUEE, Lot 7, Ilot 1**

**Aux termes de la DNSV et des Statuts authentiques en date du
18/12/2023 reçus par Me ZOGOU DOWAN ELVICHE AIME , Notaire,
enregistrés au CEPICI, le 04/01/2024, il a été constitué une SAS P aux
SOCIETE « FANAKA & CO CÔTE D'IVOIRE »**

**La Société a pour objet, directement ou indirectement, tant en Côte d'Ivoire qu'à
étranger :**

**(a) Le conseil, le développement, l'assistance, la réalisation d'études, de veille
d'audit, d'analyses ou de prestations, la facilitation d'investissement, ainsi que la
gestion de projet, à destination de toute personne physique, de toute
personne morale, de tout organisme public**

**(b) La participation par tous moyens, directement ou indirectement, dans tout
opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de
sociétés, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de
fusion, de création, d'acquisition, de location, de prise de location-gérance
de tous fonds de commerce ou établissements**

**(c) plus généralement, la participation, directe ou indirecte, de la Société à
toutes activités ou opérations économiques, juridiques,
industrielles, civiles, financières, mobilières, ou immobilières, en Côte d'Ivoire
ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, dès lors que ces activités
opérations peuvent se rattacher, directement, ou indirectement, à l'objet social (y
compris toute activité de conseil se rapportant directement ou indirectement à l'
objet social), ou à tous objets similaires, connexes, ou complémentaires
susceptibles d'en favoriser l'extension ou le
développement.**

**La Société peut agir, tant en Côte d'Ivoire qu'à l'étranger, pour son compte ou
pour le compte de tiers, soit seule, soit en participation, association, groupement
d'intérêt économique ou société, avec toutes autres sociétés ou personnes
physiques ou morales, pour réaliser, sous quelque forme que ce soit, directement ou indirectement, les
opérations rentrant dans son
objet.**

**La Société peut également prendre, sous toutes formes, tous intérêts
participations dans toutes entreprises ivoiriennes ou étrangères ; quel qu'en
soit l'objet.**

**Cet objet social pourra être modifié ultérieurement par décision collective
extraordinaire.**

**1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Actions de Dix Mille (10,000) F CFA
chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement
souscrites et entièrement libérées par les actionnaires.**

**Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY RIVIERA CIAD, PRES DU ROND
POINT DE LA MOSQUEE, Lot 7, Ilot 1**

M REY LIONEL JEAN-MICHEL GHISLAIN (PRÉSIDENT)

null

n°CI-ABJ-03-2024-B16-00009 du 19/01/2024 au Tribunal du Commerce

99 ans

n°03180/GTCA/RC/2024 du 19/01/2024

